Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260706-DEL2026_80-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Amandine HARNAY

Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Julien BALADI

Absents excusés Mesdames Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Mélody LESSIGNY (pouvoir donné à Karine MACE), Lydie LETEXIER (pouvoir donné à Philippe BOUCHARD)

Messieurs Yannick CHAPELAIN (donne pouvoir à Guillaume HAMON), Sébastien BOUL (donne pouvoir à Francia JAFFRAIN), Régis BEELDENS (pouvoir donné à Jean-Yves HINAULT), Yann HAMON (pouvoir donné à Valérie TRAISSAC)

Secrétaire de séance Madame Sylvie GUIGNARD

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-80 **CESSION RECIPROQUE RUE FRANCOIS GOUELO AVEC LA SCI ELM**

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON, Adjoint au Cadre de vie en charge de l'Urbanisme, de la Sécurité et de la Planification

La SCI ELM, représentée par Mme MUTO et M. LEON, propriétaire des logements situés 1 et 3 rue François Gouélo a sollicité la Ville afin d'acquérir une emprise d'espace vert communal permettant d'assurer l'accès à l'arrière de leur terrain pour une surface approximative de 37 m², à extraire des parcelles BN n° 375 et 376.

S'agissant d'une cession, l'évaluation du bien par le Service des domaines est requise. Dans son avis du 29 juin 2026, la Direction immobilière de l'Etat a actualisé son évaluation initiale de cette emprise à 100 €/m².

Les services de la Ville ont souhaité profiter de cette opportunité pour délimiter une emprise d'alignement sur la rue François Gouélo, au droit des maisons situées au n°1 et 3, afin de permettre l'aménagement d'une circulation piétonne sécurisée. A cette fin, les propriétaires ont accepté de supprimer la véranda existante sur le front de rue et céder à la Commune une partie des parcelles BN n° 349 et 142 pour environ 9m² et 26m².

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260706-DEL2026_80-DE

Une proposition d'échange a alors été adressée à Mme MUTO et M. LEON aux conditions suivantes : échange de parcelles sans soulte, compte tenu des surfaces vraisemblablement équivalentes et de l'intérêt certain pour la Ville de pouvoir élargir l'emprise de la voie publique.
Les frais de géomètre et les frais d'acte administratif de vente seront pris en charge par la Commune.
Cette proposition a été acceptée par la SCI ELM représentée par Madame MUTO par un retour écrit du 10 juin 2026.

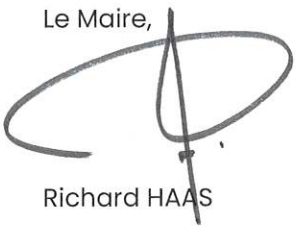
Aussi, je vous propose :

- ⇨ De constater la désaffectation de l'emprise du domaine public communal pour une surface totale d'environ 37 m² à extraire des parcelles cadastrées BN n° 375 et 376 ;
- ⇨ De prononcer le déclassement de cette emprise du domaine public communal ;
- ⇨ D'approuver la cession à la SCI ELM d'une partie des parcelle BN n° 375 et BN n° 376 ;
- ⇨ D'approuver l'acquisition d'emprises d'alignement d'environ 26m² et 9m², à extraire respectivement des parcelles BN n° 142 et BN n° 349, appartenant à la SCI ELM ;
- ⇨ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession réciproque à intervenir aux conditions sus indiquées, ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 8 juillet 2026

Le Maire,



Richard HAAS



La Secrétaire de séance,



Sylvie GUIGNARD